



Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

FORMATION CURSUS PARTIEL IBODE – COMPETENCE 6

Objectif global

Acquérir la compétence 6 de la VAE IBODE pour l'exercice des actes et activités prévus à l'article R4311-11-1 du code de la santé publique : actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire en tenant compte du cadre réglementaire : décret et arrêté du 27 janvier 2015.

Méthodes pédagogiques

Face à face pédagogique, travaux de groupes, analyse de pratiques, pratiques simulées.

Modalités d'évaluation

Questions à choix multiples en début et en fin de formation, validation des acquis d'apprentissage, évaluation des pratiques simulées, questionnaire de satisfaction.

Pré-requis

Infirmiers Diplômés d'État ayant validé les compétences 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 9 par le parcours VAE IBODE.

Intervenants

- Chirurgien orthopédique et traumatologique ;
- Chirurgien plasticien, reconstruction et esthétique ;
- Chirurgien digestif ;
- Médecin anesthésiste ;
- Maître Jean Christophe Boyer, avocat PARIS XVème ;
- Cadre de santé IBODE¹, IBODE ;
- Formateurs à l'école d'infirmiers de bloc opératoire.

Engagement de l'école

L'école s'engage à recevoir les personnes en situation de handicap pour envisager des aménagements de la formation ou une autre orientation professionnelle. Référent handicap : Mme METEYER

Informations pratiques

Durée : 7 jours (49h) en discontinu

Date : **Session 1** : du 22 au 26 janvier et les 14 et 15 mars 2024 **COMPLET**

Session 2 : du 12 au 16 février et les 11 et 12 avril 2024

Session 3 : du 23 au 27 septembre et les 14 et 15 novembre 2024

Tarif par personne : 900€

Horaires : de 8h30 à 17h30

Lieu : Ecole d'IBODE
Bâtiment MF COLLIERE
351 rue Ambroise Paré
59120 LOOS

Capacité d'accueil : de 20 à 30 personnes

Bénéficiaires :

Infirmiers Diplômés d'État ayant validé 8 compétences par la VAE.

Validation de la formation :

Attestation de formation et de capacités à exercer les actes et activités définis à l'article R. 4311-11-1 du code de la santé publique

Inscriptions :

Par mail :

LMeteyer@santelys.fr

HParaiso@santelys.fr

Par courrier :

Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire -
351 rue Ambroise Paré - 59120 LOOS

Renseignements complémentaires :
03 20 16 03 68

Clôture des inscriptions : 2 semaines avant la date de formation

Taux de satisfaction : 97%

Taux de réussite : 100 %

¹ IBODE : Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat



Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

Thématiques et points de contenu abordés

TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté de formation du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire modifié par le décret du 12 mars 2015 et l'arrêté du 28 janvier 2020 – Module 5.
- Arrêté du 19 Décembre 2016 modifiant l'arrêté du 24 Février 2004 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire.
- Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret no 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.

OBJECTIFS GLOBAUX² :

L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les activités suivantes à condition qu'un médecin puisse intervenir à tout moment	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation de l'installation définitive du patient en vue de l'intervention chirurgicale en fonction de la voie d'abord souhaitée,• Fermeture sous-cutanée et cutanée,• Mise en place et fixation des drains sus-aponévrotiques,
L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les activités suivantes au cours d'une intervention chirurgicale et en présence du chirurgien	<ul style="list-style-type: none">• Aide à la mise en place et au maintien des instruments d'exposition directe et indirecte ;• Aide à la réalisation d'une aspiration ;• Aide à la réalisation d'une hémostase.
L'infirmier de bloc opératoire doit être capable de réaliser les actes suivants au cours d'une intervention chirurgicale, en présence et sur demande expresse du chirurgien :	<ul style="list-style-type: none">• Aide aux sutures des organes et des vaisseaux sous la direction de l'opérateur ;• Aide à la réduction d'une fracture et au maintien de la réduction au bloc opératoire ;• Aide à la pose d'un dispositif médical implantable (DMI)• Injection d'un produit à visée thérapeutique ou diagnostique dans un viscère, une cavité, une artère.

² Arrêté du 27 janvier 2015 relatif aux actes et activités et à la formation complémentaire prévus par le décret no 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire



Ecole d'infirmiers de bloc opératoire de LILLE

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION CURSUS PARTIEL IBODE – COMPETENCE 6

ARRETE DE FORMATION DU 22 OCTOBRE 2001 MODIFIE RELATIF A LA FORMATION CONDUISANT AU DEIBO – MODULE 5

■ **LIEU :** Ecole d'infirmiers de bloc opératoire - 351 rue Ambroise Paré – 59120 LOOS

■ **DATE :**

Session 1 :	Du lundi 22 au vendredi 26 janvier 2024 et les jeudi 14 et vendredi 15 mars 2024	<input type="checkbox"/>	COMPLET
Session 2 :	Du lundi 12 au vendredi 16 février 2024 et les jeudi 11 et vendredi 12 avril 2024	<input type="checkbox"/>	
Session 3 :	Du lundi 23 au vendredi 27 septembre 2024 et les jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2024	<input type="checkbox"/>	

■ **AMPLITUDE HORAIRE :** de 8h30 à 17h30

■ **PARTICIPANT :**

NOM DE NAISSANCE – PRÉNOM :

NOM MARITAL :

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

■ **DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR L'INSCRIPTION – *Aucune réservation possible***

- Copie du (des) courrier(s) de la DREETS attestant la validation des 8 compétences IBODE par voie de la Validation des Acquis de l'Expérience
- Copie de la carte d'identité

■ **COUT :** 900 Euros net de taxe (NEUF CENTS EURO) net de taxe - **repas non compris.**

■ **PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ENSEIGNEMENT - *Joindre un justificatif de prise en charge***

1) L'établissement : OUI NON

Nom de la personne à contacter :

Service de la personne à contacter :

Mail de la personne à contacter :

2) Le participant : OUI NON

3) Mon compte formation : OUI NON

4) Autres : OUI NON

■ **ETABLISSEMENT :**

Nom établissement :

Adresse :

■ **ADRESSE DE FACTURATION (si différente établissement) :**

.....

.....

Fait à : le :

Signature